



JOURNÉE MONDIALE DE LA BICYCLETTE

LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES (FMD)

DÉSORMAIS UNE RÉALITÉ À LA SNCF GRÂCE À L'UNSA !

À l'occasion de cette journée, l'UNSA incite les cheminots à se mettre à pédaler au quotidien pour une mobilité saine et décarbonée.



2018

est l'année quand l'ONU a décrété le 3 juin Journée mondiale du vélo.

UNE QUESTION DE SANTÉ PUBLIQUE

En effet, toute activité physique régulière, telle que la marche ou le vélo, est reconnue bénéfique pour la santé.

VÉLO ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La bicyclette est un moyen de transport durable, simple, abordable, propre et donc respectueux de l'environnement.

COMMENT ÇA MARCHE ?

DEUX AIDES PLAFONNÉES À 800 € PAR AN

- Une allocation de 400 € pour le covoiturage, l'utilisation d'un vélo, d'une trottinette ou de tout autre moyen de déplacement électrique, hors voiture et scooter.
- Une prise en charge à 75 % de l'abonnement de transport collectif au lieu de 50 % auparavant.

MAIS AUSSI

- Une prime de 150 € pour l'acquisition d'un vélo mécanique ou électrique acheté uniquement en 2023 et sur présentation de la facture.

LE FMD, EN DÉTAIL

COURT HISTORIQUE

Depuis l'année 2015 et l'instauration de l'indemnité kilométrique vélo (IKV) – l'ancêtre du FMD – par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, l'UNSA-Ferroviaire n'a cessé de réclamer la mise en application des dispositions, non obligatoires, prévues dans cette loi.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Après de nombreuses négociations, l'UNSA a obtenu, seule, la mise en place du FMD à partir du 1^{er} avril !

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour y prétendre et si vous remplissez les conditions d'attribution, rendez-vous sur le site de l'Agence paie & famille.

